

Avant-projet **Contrat** de **nappe** Crau

*pour une gestion durable et solidaire
de la ressource en eau souterraine*

Avant-projet soumis pour validation au Comité de nappe - 5 mars 2015



Ordre du jour du Comité de nappe du 5 mars 2015

- 1 ► *Approbation du règlement intérieur du Comité de Nappe***
- 2 ► *Election du Vice-Président***
- 3 ► *Présentation de l'avant-projet du Contrat de nappe avant passage en agrément par le Comité de bassin :*
*Echanges et validation par le Comité de nappe***

1 ► ***Approbation du règlement intérieur du Comité de nappe***





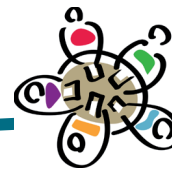
Le Comité de nappe a été constitué par **arrêté préfectoral du 13 janvier 2015**

► Article 1 : les mission du Comité de nappe

- coordination et de concertation de l'ensemble des acteurs concernés par la nappe de la Crau.
- Instance officielle de pilotage, de suivi et de validation des opérations du Contrat de nappe.
- a pour ambition de favoriser l'émergence, dans un esprit de développement durable, d'un véritable projet partagé de territoire.

► Article 2 : les membres du Comité de nappe

- Le Comité est composé de **63 membres** répartis en **4 collèges** (cf diapo suivante) :
 - un collège représentant l'**Etat**, ses services et ses établissements (7 membres),
 - un collège représentant les **collectivités et les usagers publics de la nappe** (30 membres),
 - un collège représentant les **usagers économiques et environnementaux** (17 membres)
 - et un collège représentant les **acteurs duranciens et de l'irrigation gravitaire** (9 membres).



Collège de l'ÉTAT, ses services déconcentrés et ses établissements publics

- Sous-préfecture d'Arles • DREAL PACA
- DRAAF • DDTM 13 • ARS • Agence de l'Eau
- BRGM

Collège des USAGERS ÉCONOMIQUES et ENVIRONNEMENTAUX

- CCI Marseille Provence
- CCI du Pays d'Arles
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Association "Environnement Industrie"
- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) PACA
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction PACA
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône (OUGC et Réserve)
- CEN PACA (Réserve Naturelle des Coussouls de Crau)
- CPIE Rhône-Pays d'Arles
- Association des Amis des Marais du Vigueirat (Réserve Naturelle)
- Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos
- France Nature Environnement PACA • Ligue de Protection des Oiseaux
- Association de Défense de l'Environnement Saint Martinois
- Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions
- ESSO
- Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE)

Collège des COLLECTIVITÉS et des USAGERS PUBLICS

- Conseil régional PACA • Conseil général 13
- SAN Ouest Provence • Agglopolo Provence • Cté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette • Cté de communes de la vallée des Baux Alpilles • Cté d'Agglomération du Pays de Martigues
- Communes : Arles, Saint-Martin-de-Crau (+ animateur Nat 2000), Salon-de-Provence, Mouries, Aureille, Lamanon, Eyguières, Miramas, Istres, Grans, Fos-sur-Mer, Port Saint Louis-du-Rhône, Martigues, Saint Mitre-les-Remparts, Port de Bouc, Saint Chamas.
- Syndicat Mixte du Pays d'Arles
- Parc naturel régional des Alpilles • Parc naturel régional de Camargue (Animateur Natura 2000)
- Syndicat Mixte d'Équipement Euro Alpilles CLESUD • Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Touloubre
- Grand Port Maritime de Marseille • Base Aérienne 125 d'Istres

Collège des acteurs DURANCIENS et de l'IRRIGATION GRAVITAIRE (recharge de la nappe)

- EDF • SMAVD (EPTB Durance) • CED (Commission Exécutive de la Durance)
- SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles)
- UBC (Union Boisgeline Craponne) • ASCO des Arrosants de la Crau
- ASA Canal de Craponne Istres
- FDSH • Comité de Foin de Crau

Conseil scientifique

(Montpellier Sup Agro - Domaine du Merle, CEREGE, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse... en tant que membres "es qualité")

Ateliers thématiques de concertation élargis à d'autres acteurs du territoire



► Article 3 : représentations

- Chaque membre du Comité de Nappe est représenté dans les **conditions spécifiques à l'organisme qu'il représente.**
- Pour les collectivités, les établissements publics territoriaux et les chambres consulaires, **il s'agira obligatoirement d'un élu.**
- Un membre empêché peut donner pouvoir à un autre membre du même collège. Un membre **ne peut détenir plus de trois pouvoirs.**
- La fonction de membre du Comité de Nappe est **bénévole.**

► Article 4 : le Président

- Le Président du Comité de Nappe est **élu ou réélu par les membres du Comité (ou leurs représentants) au sein du collège des collectivités et usagers publics.**
- En cas d'absence ou d'empêchement, le **Président est remplacé par un Vice-Président élu dans les mêmes conditions que le Président.**



► Article 5 : Les commissions de travail

- Des commissions de travail, **géographiques ou thématiques**, pourront être constituées, autant que de besoin, à l'initiative du Président.

► Article 6 : Secrétariat et animation du Comité de Nappe

- Le secrétariat du Comité de Nappe est assuré **par le Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU)**

► Article 7 : Siège du Comité

- Le siège administratif du Comité de Nappe est fixé au siège du SYMCRAU.



➡ Article 8 : Périodicité des réunions, convocation et ordre du jour

- Le Comité de Nappe se réunit, **au minimum une fois par an**
- **L'ordre du jour** est envoyé **au moins deux semaines avant chaque réunion**. Un **rapport de séance** peut être remis en accompagnement de l'ordre du jour.
- **Tout membre peut en outre présenter au Président une question**, proposition ou motion écrite en vue de son inscription à l'ordre du jour. L'ordre du jour est arrêté au moins une semaine avant la date de la séance.
- Les convocations, ordre du jour et dossier de séance sont envoyés **par courrier électronique**.

➡ Article 9 : Quorum

- Le quorum, pour délibérer valablement, est atteint **lorsque la moitié au moins des membres sont présents ou représentés** (représentants physiques et pouvoirs) **soit 32** : à savoir au moins un quart soit 16, des membres ou de leurs représentants présents physiquement, auxquels doit s'ajouter un nombre minimum de pouvoirs pour atteindre 32.
- Toutefois, si les points inscrits à l'ordre du jour ne peuvent être examinées faute de quorum, une nouvelle réunion peut se tenir de plein droit dans un délai de trois jours, avec le même ordre du jour. Les décisions sont alors valables quel que soit le nombre des présents.



► Article 10 : Avis et vote

- Les décisions sont prises à la **majorité des voix des membres présents ou représentés** (représentants physiques et pouvoirs).
- **Les votes se font à main levée** sauf demande contraire de l'un des membres adoptée à la majorité.
- Le **nombre de voix** attribué à chaque collège se répartit comme suit :
 - collège de l'Etat, ses services et ses établissements : 25%
 - collège des collectivités et des usagers publics de la nappe : 25%
 - collège des usagers économiques et environnementaux : 25%
 - collège des acteurs duranciens et de l'irrigation gravitaires : 25%
- Lors des votes en Comité de Nappe, le décompte des suffrages exprimés se fait au sein de chaque collège à raison d'une voix par membre et les résultats se voient appliquer le ratio ci-dessus.



➡ **Article 11 : Bilan d'activité**

- A compter de la signature du Contrat de Nappe, un rapport annuel sur l'avancement du Contrat est établi par le SYMCRAU et soumis au Comité de Nappe.

➡ **Article 12 : Approbation et modification du règlement intérieur**

- Pour être approuvé, le règlement intérieur doit recueillir les deux tiers des voix de l'ensemble des membres présents ou représentés (représentants physiques et pouvoirs).
- Toute demande de modification devra être soumise au Président qui l'examinera. Si la demande émane d'au moins la moitié des membres, la modification doit obligatoirement être mise au vote. Elle est adoptée aux mêmes conditions que le règlement initial.

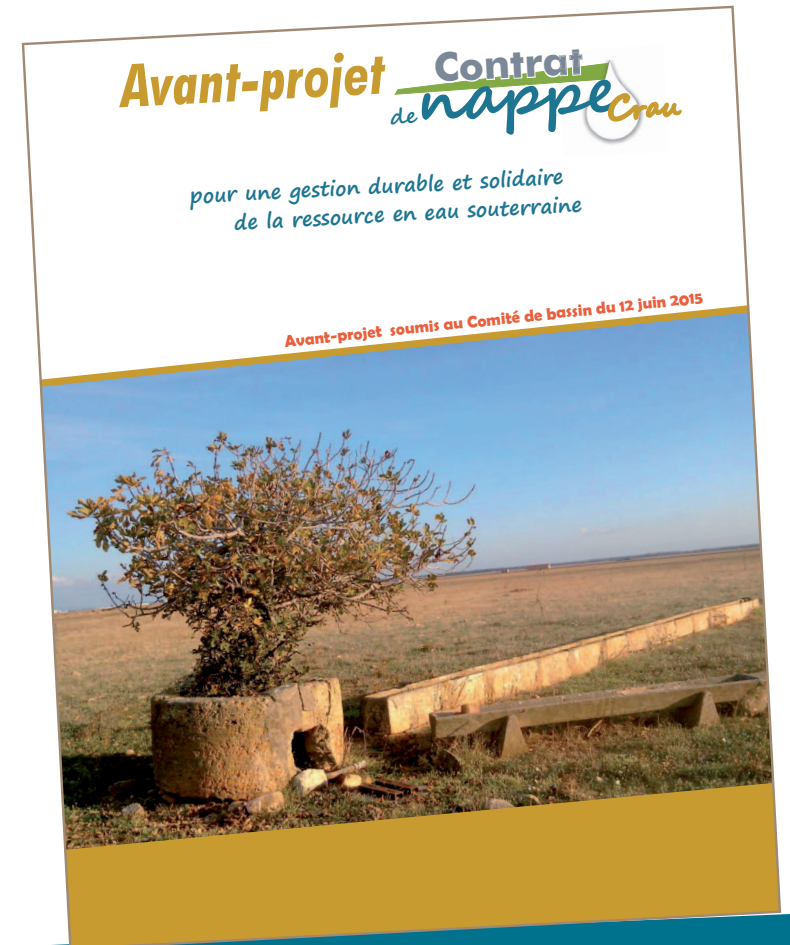
➡ **Article 13 : Modification de la composition du Comité de Nappe**

- Le cas échéant, la composition du Comité de Nappe peut être modifiée par arrêté préfectoral, sur demande du Comité de Nappe approuvée par la majorité des deux tiers des voix de l'ensemble des membres présents et représentés (représentants physiques et pouvoirs).

2 ▶ ***Election du Vice-Président du Comité de nappe***

3 ► Présentation de l'avant-projet du Contrat de nappe avant passage en agrément le 12 juin 2015 par le Comité de bassin

**Échanges et validation
par le Comité de nappe**



1 - Du contexte territorial... au pourquoi de la démarche

16 communes sont alimentées par l'eau de la nappe : Arles, Saint Martin-de-Crau, Mouries, Aureille, Eyguières, Lamanon, Salon-de-Provence, Grans, Miramas, Istres, Fos s/Mer, St Chamas, Port Saint-Louis-du-Rhône, Port-de-Bouc, Martigues et Saint-Mitre-les-Remparts.

100 000 personnes vivent sur ce territoire mais l'eau de la nappe est consommée par **270 000 habitants**.

Agriculture :
14 000 ha de prairies irriguées en gravitaire
6 000 ha de vergers et maraîchage (captages en majorité).

Environ 70% de la recharge annuelle de la nappe est assurée par l'irrigation des prairies à partir des canaux alimentés par la Durance.



1 ha de prairie irriguée permet d'alimenter en eau potable 200 personnes/an

30% de la recharge annuelle de la nappe est assurée par les précipitations

Des paysages et une biodiversité exceptionnels structurés par l'eau.



400 km de canaux principaux et secondaires gérés par des associations syndicales d'irrigants et 1600 km de filioles privées assurent l'acheminement de l'eau jusqu'aux parcelles.



De nombreuses activités socio-économiques :
• agriculture (foin de Crau, maraîchage, arboriculture...)
• industries de grande envergure (activités pétrolières, chimiques et métallurgiques)
• activités "militaires" (base aérienne d'Istres, dépôt de munitions...).

Des richesses écologiques de la Crau sous protection (Réserves Naturelles Nationales des Coussoles et sites Natura 2000).



Des infrastructures de transport denses : routes, autoroutes, voies ferrées, gazoducs, oléoducs... et des plateformes logistiques.

Prairies Irriguées	Canaux d'Irrigation Principaux	Autoroutes
Zones Naturelles	Limites Communales	Routes départementales
Zones Urbaines, Industrielles	Nappe libre des Cailloutis de la Crau	Routes nationales
Etangs Principaux & Mer		
Marais Principaux		



2- Un contrat de nappe pour la Crau, pourquoi ?

Préserver durablement la ressource en eau de notre nappe

Nappe vulnérable (caractéristiques intrinsèques, géographiques, fonctionnelles)



Concilier les enjeux

SOCIO-ÉCONOMIQUES du territoire : satisfaction des besoins domestiques en eau, maintien des activités économiques dont l'agriculture (vecteur de recharge de la nappe), développement et aménagement du territoire...

Enjeu QUANTITATIF
(AEP, prélèvements agricoles, enjeu de transferts d'eau...)

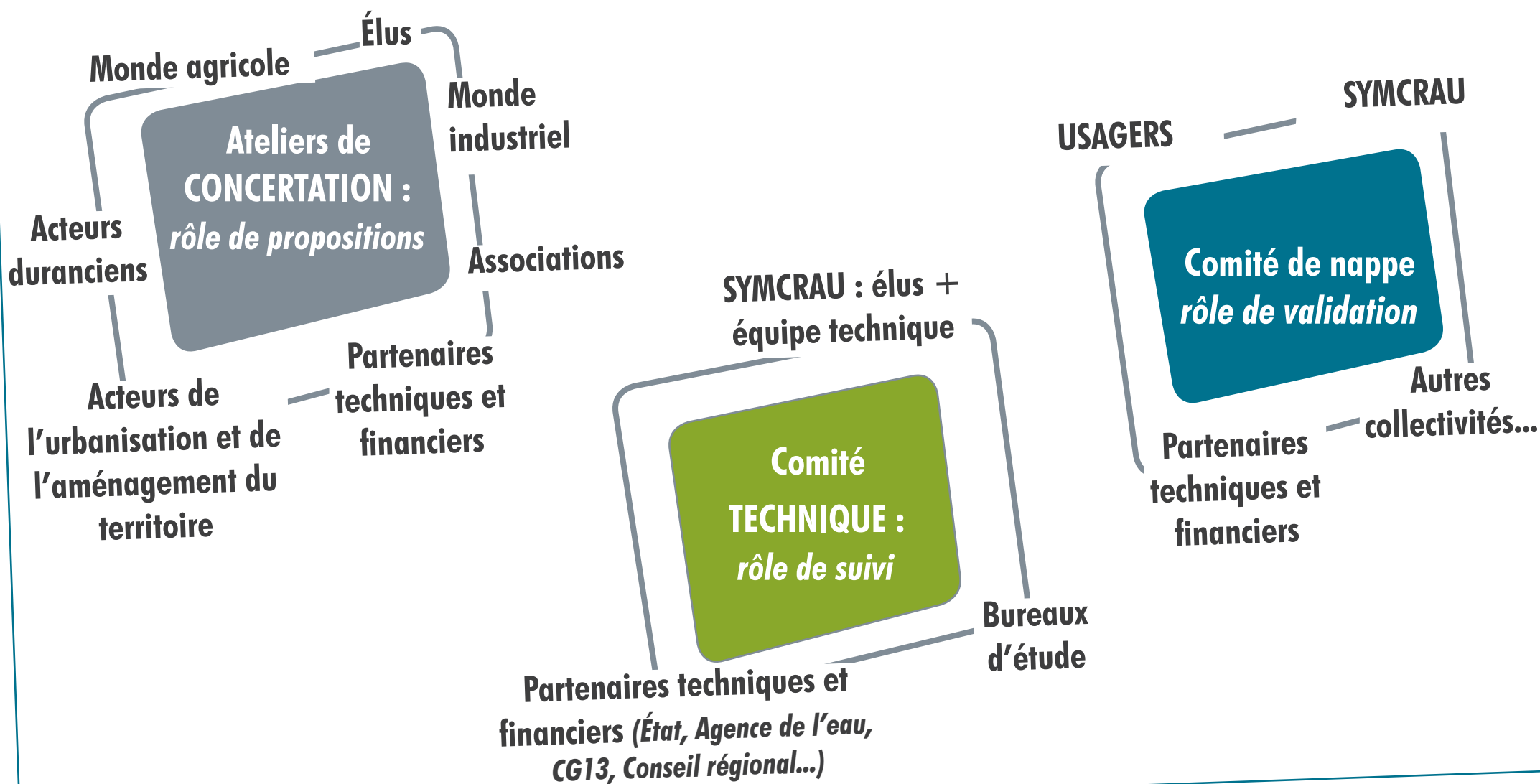
La ressource en eau ici est stratégique (peu ou pas de ressource de substitution)

Enjeu QUALITATIF
(protection de la nappe)

Enjeu ÉCOLOGIQUE
(préservation des espaces naturels - Crau humide, des paysages...)

3- Les instances de concertation

Grâce à l'implication de tous les acteurs et partenaires locaux



4- Planning

1- Diagnostic Enjeux

Juillet 2013 à février 2014

26 septembre 2013

COPIL
de démarrage
avec visite terrain

Novembre - Décembre 2013

Ateliers de concertation :
3 thématiques et 1 de synthèse pour
enrichir le diagnostic et les enjeux

14 février 2014

COPIL de validation
du diagnostic et des enjeux.

Remise d'une synthèse sur le
diagnostic et les enjeux issus de
la concertation



2- Définition d'objectifs

Mars 2014 à janvier 2015

22 mai 2014

**Comité
Technique :**
préparation
des ateliers.

Juin 2014

**2 ateliers inter-
enjeux et inter-usages**
"Nappe en actions"

Été 2014

**Rédaction de la Charte
d'objectifs** soumise à
consultation / délibération

Novembre 2014

**Envoi de
l'avant projet
en MISEN**

29 janvier 2015

**Signature officielle de
la Charte d'objectifs**

Rédaction de l'avant-projet et pré-rédaction des fiches-actions

Consultation des membres pressentis sur le projet de Comité de nappe



3-

Contractualisation du programme d'actions

Mars 2015 à début 2016

Mars 2015

**Comité de
nappe pour
valider l'AVP**

**Envoi de
l'AVP au
Comité
d'Agrément**

12 juin 2015

**Passage en
Agrément**

Consultation des maîtres
d'ouvrage et partenaires

Ateliers de concertation

Automne 2015

**Comité de
nappe pour
valider le
dossier définitif**

**Agrément
définitif par
la Commission
des aides de
l'Agence**

1er semestre 2016

**Signature offi-
cielle du Contrat
de nappe**

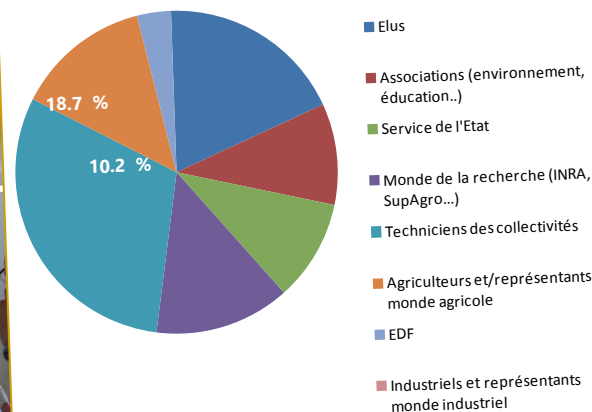
**2016-2021 :
mise en
oeuvre du Contrat**

5- Une concertation active

- ▶ 2 sessions de concertation :
 - 4 ateliers (thématique) : "Nappe sur table... Et si on se disait tout sur la nappe !" pour partager du diagnostic et définition des enjeux
 - 2 ateliers territoriaux : "Nappe en actions" pour définir des objectifs et des pistes d'actions
- ▶ Une participation active : 150 participants/ 70 structures
- ▶ Des positionnements consensuels dont les contributions ont permis de franchir collectivement les différentes étapes de la démarche.



Répartition de la participation aux 4 ateliers par catégories d'acteurs



6. Signature de la Charte d'objectifs le 29 janvier 2015 à Salon-de-Provence

► Une charte d'objectifs pour s'entendre collectivement sur l'avenir de la nappe de Crau

Une forte mobilisation : plus de 90 participants dont de nombreux maires, adjoints et Présidents des Communautés d'agglomération



Environ 50 signataires présents sur les 68 structures ayant manifesté la volonté de s'engager



Bouches-du-Rhône : la nappe de la Crau cherche son équilibre

Le 29 janvier 2015, une centaine de personnes étaient réunies à Salon de Provence, dans le cadre de la procédure d'élaboration du contrat de nappe de la Crau porté par le Symcrau (Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau), pour la mise en place du premier comité de nappe et la signature de la charte d'objectifs.

Un Président du Comité de Nappe élu à l'unanimité : Monsieur Louis MICHEL, Président du SYMCRAU

"C'est pour la nappe et la satisfaction des usages sociaux et économiques que nous nous engageons tous aujourd'hui à agir"
M. ISNARD, Maire de Salon-de-Provence et Président d'Agglopolo Provence

"Cette charte, c'est une étape d'engagement, de partenariats, d'échanges et de décisions concertées pour que la nappe de Crau vive et continue à servir les usages"
M. MICHEL, Président du SYMCRAU et du Comité de Nappe,



M. Louis MICHEL, élu Président du Comité de Nappe, entouré (à gauche) de M. Nicolas ISNARD, Maire de Salon-de-Provence et Pdt d'Agglopolo Provence, (à droite) de M. Pierre CASTOLDI, sous-Préfet d'Arles et de Mme Gaëlle BERTHAUD, déléguée régionale de l'Agence de l'Eau

5 témoins de la concertation pour nous raconter les 5 enjeux de la nappe



Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de la Crau : solidarité, gestion concertée et anticipation

Gouvernance



"La gestion de la nappe, le Contrat... ont besoin d'une gouvernance forte c'est-à-dire une organisation solide et solidaire entre les acteurs locaux"

"Pour réussir, nous avons besoin du SYMCRAU.. Car si le SYMCRAU gère la ressource en eau, il est aussi une ressource pour nous tous !"

M. Alain DERVIEUX,
adjoint à Arles en charge de la gestion de l'eau et des canaux. Délégué au patrimoine naturel et au littoral. Pdt du Contrat de Delta

"Continuons une concertation aussi active que celle conduite dans le Contrat. C'est un espace d'enrichissement de la diversité des regards sur la Crau !"

Des prises de parole fructueuses réaffirmant la volonté d'agir collectivement sur la nappe



Mme Gaëlle BERTHAUD
Déléguée régionale de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse

"Je tiens à souligner la qualité du travail sur le Contrat de nappe et la concertation exceptionnelle qui a été conduite. Un véritable travail d'anticipation est mené ici sur l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau de demain et à toutes les échelles, celle de la Crau et plus largement de la Durance. Vous pouvez compter sur l'accompagnement technique et financier de l'Agence dans le Contrat de nappe"



M. Claude VULPIAN,
Vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône

"Merci pour la dynamique des acteurs locaux autour de cette démarche de gestion de la ressource en eau sur notre territoire"



M. ROSSIGNOL,
Président de la Chambre d'agriculture

"La Crau a toujours été un territoire privilégié pour la Chambre d'agriculture. Si le lien eau-agriculture-environnement est essentiel, la question de l'économie agricole est plus que primordiale et notamment l'activité du foin de Crau. Dans les PLU, les SCOT, on essaye de préserver les espaces agricoles pour que la guerre de l'eau n'ait pas lieu"



Mme Annick DELHAYE
Vice-présidente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

"Le contrat de nappe est le seul contrat de milieu dans notre région, dédié à la ressource en eau souterraine (...) Il y a ici une véritable prise de conscience des acteurs aux enjeux de la ressource. La Région soutient ce territoire en mouvement, dynamique et volontaire engagé dans cette démarche novatrice !"



M. REUILLY,
élu à la CCI du Pays d'Arles

"La CCI s'est déjà positionnée sur deux actions en faveur de la nappe de la Crau. Nous accompagnons nos entreprises vers l'écologie industrielle pour économiser l'eau mais aussi pour réduire les rejets des petites entreprises dans les milieux naturels !"



M. ARLOT,
Président de l'UBC et de l'ASCO des Arrosants de la Crau

"La production du foin de Crau alimente la nappe. Il est donc essentiel de maintenir cette activité agricole"



M. FERREOL
Président de l'Association Environnement Industrie

"Nos spécificités méditerranéennes et le fonctionnement particulier de la nappe de Crau sont parfois difficiles à comprendre vis de l'extérieur. On prône en effet aujourd'hui la diminution de l'irrigation gravitaire pour économiser l'eau. Or c'est ce qui fait la force de la Crau. Il est donc important que les instances supra-régionales comprennent le rôle essentiel de nos particularités"



M. VIDAL
Maire de Grans

"L'eau, c'est une question de solidarité entre tous, urbains, agriculteurs, industriels.. Car l'eau de notre nappe, l'eau des canaux est vitale pour nos usages socio-économiques et aussi essentielle pour le maintien, des paysages. On est donc tous embarqués dans le même bateau !"

Quantité - Usages - Milieux

Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux



Mme Marylène BONFILLON,
adjointe à Salon-de-Provence, en charge de l'urbanisme, de la planification urbaine, du foncier, de habitat et de l'agriculture

"Le maintien des prairies irriguées, c'est essentiel pour la Crau ! Arrêtons donc de penser qu'irriguer les prairies de Crau comme on le fait depuis des siècles, c'est gaspiller l'eau !"

Quantité - Usages - Milieux

"L'eau en Crau c'est un enjeu qui dépasse notre territoire. Nous devons la partager avec de nombreux autres usages sur la Durance. C'est donc la solidarité mais aussi la capacité à gérer les changements climatiques et administratifs qui sont en jeu !"

Communication / Culture de la Crau

Cultiver et ancrer l'identité de la Crau



M. Gérard BARTOLI,
adjoint à Grans, en charge du développement durable / Agenda 21

"On ne protège que ce qu'on connaît et ce qu'on aime. Il faut d'abord bien connaître la nappe : son fonctionnement, ses évolutions et ses usages... pour la protéger"

"Faisons de la pédagogie auprès des enfants mais aussi des élus, des acteurs économiques, des habitants.. pour que cette nappe invisible soit enfin perceptible et connue"

Qualité - Usages - Milieux

Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides



Mme Mireille HENRY,
adjointe à St-Martin-de-Crau, en charge de l'environnement et du développement durable

"La nappe de Crau est d'intérêt patrimonial, elle n'appartient pas à une commune. On en est tous collectivement responsables d'un point de vue quantitatif et qualitatif !"

"Nous avons le souci de mesurer la qualité de l'eau de la nappe : de nombreux pièzomètres ont été installés en Crau et nous devons nous donner les moyens avec le SYMCRAU de poursuivre ces suivis"

Eau & Aménagement

Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine pour le maintien des usages et des milieux humides



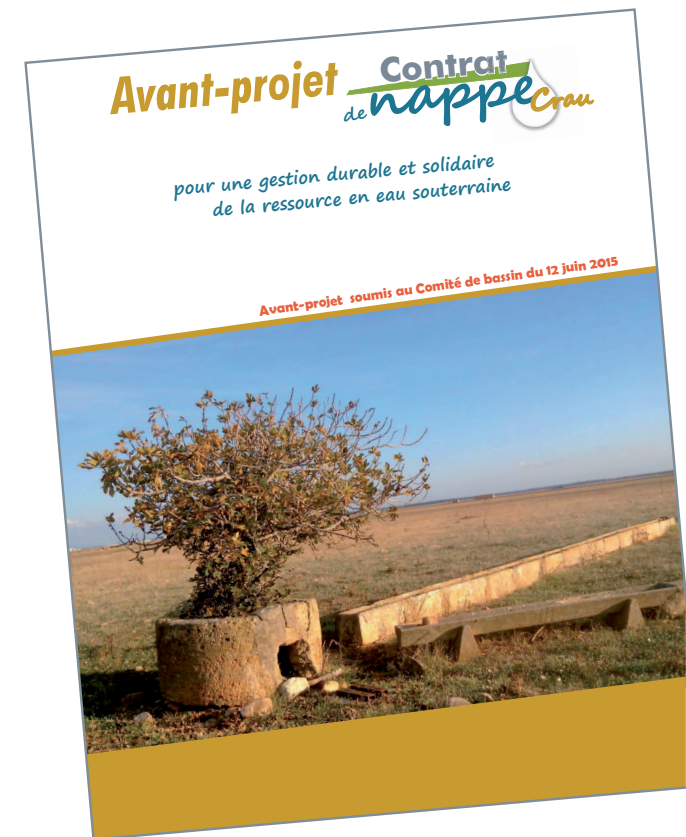
Mme Céline TRAMONTIN,
adjointe du quartier d'Entressen à Istres, en charge de l'agriculture

"Le Contrat de nappe n'est pas qu'un outil environnemental, c'est aussi un outil d'aménagement de l'espace qui n'est pas là pour sanctionner mais nous guider"

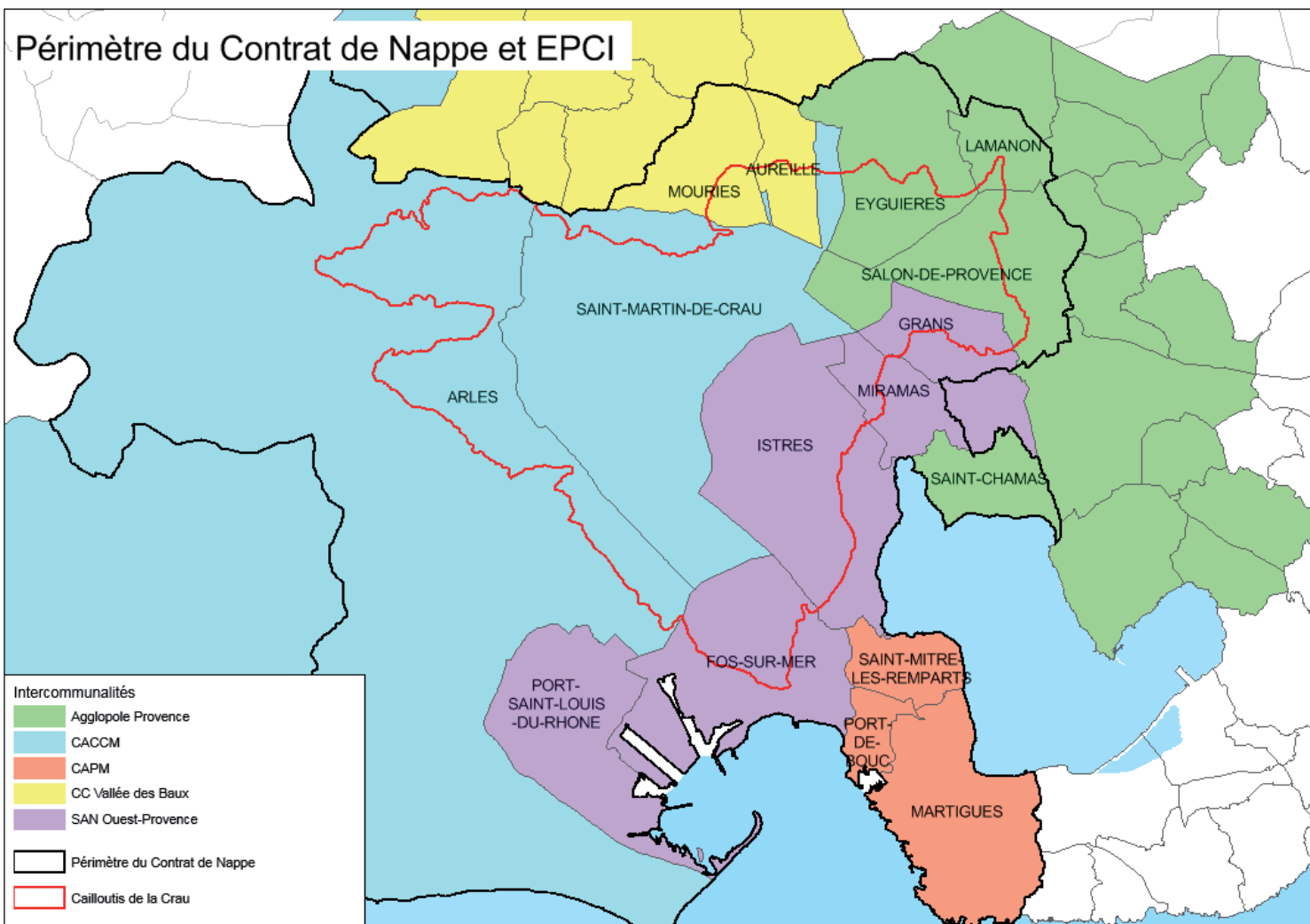
"Nous souhaitons concilier notre développement économique et social actuel et futur sans épuiser la ressource en eau. Mais cette conciliation est difficile : la demande sociale est souvent incompatible avec l'environnement"

7- L'AVANT -PROJET présenté en Comité de nappe

- ▶ Réponds aux exigences de la note du Comité d'agrément d'octobre 2013.
- ▶ Document présenté en MISEN le 28/11/2014 avec avis favorable par courrier du 26 janvier 2015.
- ▶ Document de préfiguration du Contrat de nappe pour obtenir un agrément du Comité de bassin à Lyon.
- ▶ Les actions présentées dans l'AVP vivront, évolueront et seront complétées pendant l'année 2015 pour constituer le programme d'actions définitif du Contrat de nappe.



8 - Le périmètre du contrat de nappe



► Masse d'eau souterraine :
FRDG104

► 16 communes concernées dont 5
complètement en dehors de la nappe
libre de la Crau (dont intégration de
St Chamas)

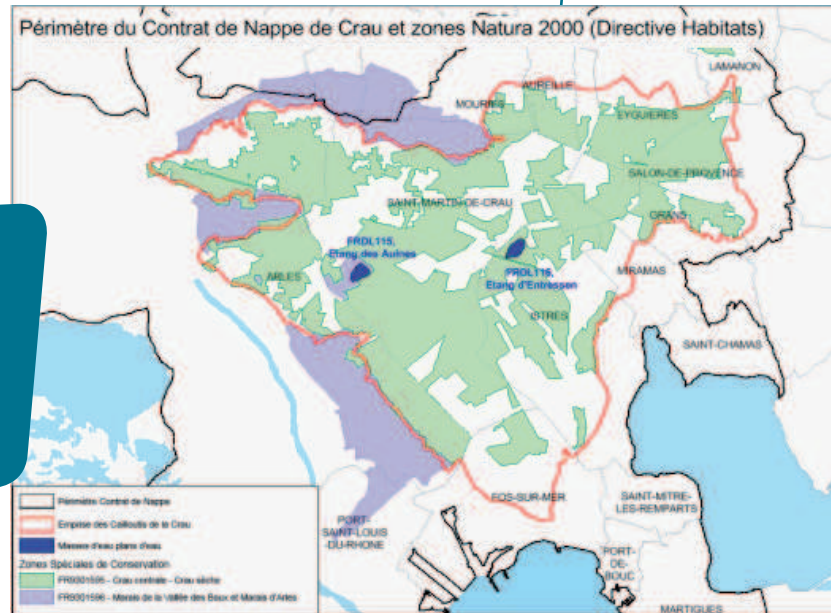
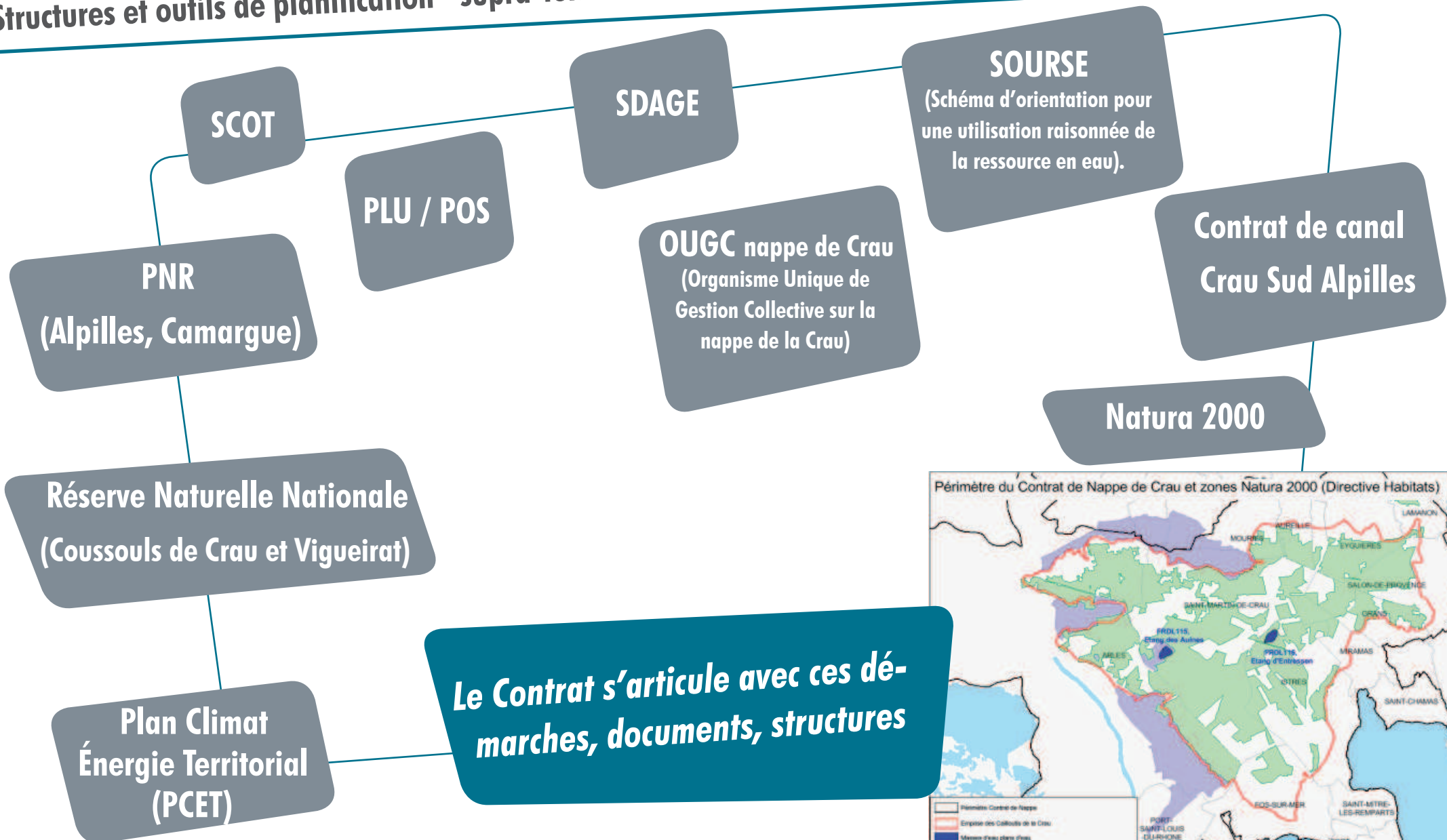
► 5 intercommunalités

► 3 SCOT

► A discuter: l'élargissement du
périmètre du contrat au périmètre
administratif des communes concer-
nées par la nappe ?

9- Se repérer : Le contrat de nappe parmi les outils existants

Structures et outils de planification "supra-territoriale", ou couvrant une partie du territoire ou "mono-thématique"

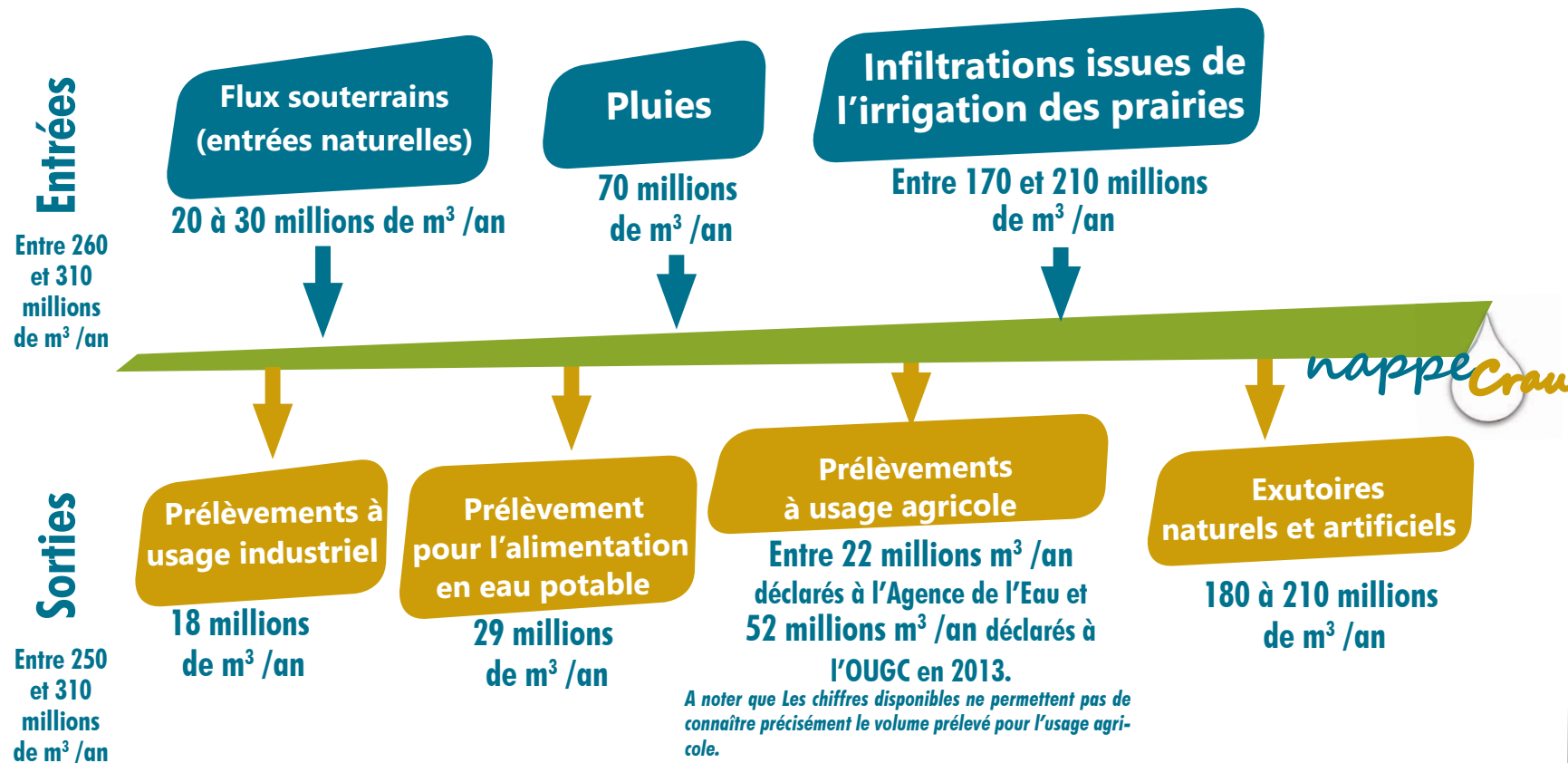


10 - État des lieux - diagnostic

Ressource en eau de la nappe de Crau :

un équilibre fragile dépendant d'une ressource extérieure (Durance)

Bilan hydrique de la nappe de Crau (estimatif 2013 - réactualisé par rapport à la synthèse du diagnostic)



L'état des connaissances montre que les entrées et sorties sont du même ordre de grandeur, ce qui atteste d'un équilibre fragile de la ressource en eau souterraine.

Source : Olioso et al., 2013. Modelling of drainage and hay production over the Crau aquifer for analysing impact of global change on aquifer recharge. In Procedia Environmental Sciences 19



Qualité des eaux de la nappe de Crau

un bon état de santé menacé



- ▶ Une nappe d'eau globalement de bonne qualité apte à la production d'eau potable.
- ▶ Certains signes de dégradation à surveiller :
 - Augmentation de la minéralisation de la nappe,
 - Présence ponctuelle mais de plus en plus fréquente de phytosanitaires, d'hydrocarbures et de certains métaux.
- ▶ Des pollutions avérées issues d'accidents (SPSE) ou de sites industriels anciens (CTBRU (décharge d'Entressen), Rassuen, dépôt de munition SIMT...).
- ▶ Une nappe côtière vulnérable aux intrusions salines.
- ▶ Des activités humaines nombreuses, facteurs potentiels de pollutions.

Évolution du territoire

Une mutation profonde du territoire craven qui impacte la ressource en eau souterraine d'un point de vue quantitatif et qualitatif

Une population en augmentation à l'horizon 2030-2040 : des nouveaux besoins en eau.

Les infrastructures et réseaux, développés ces 60 dernières années, ont favorisé l'urbanisation jusqu'en limite du territoire (les routes et autoroutes permettant d'urbaniser de plus en plus loin des centres urbains).

Augmentation de l'artificialisation des sols au détriment des surfaces agricoles : perte de prairies irriguées qui concourent directement à la recharge de la nappe.

835 hectares agricoles ont été perdus entre 1997 et 2009.
600 ha de prairies irriguées sont ouvertes à l'urbanisation (PLU) à l'horizon 2020/2025.

Mitige du territoire en périphérie des agglomérations (développement de l'habitat diffus) : risque de multiplication des points de prélèvements dans la nappe (forages privés), vecteurs de pollutions.

Evolution de la consommation AEP collectif (1997-2011)



Tendances d'évolution de la ressource en eau :

- Baisse de la recharge de la nappe par recul des prairies irriguées gravitairement (pression foncière sur les prairies, changements de pratiques agricoles, pression sur la ressource en eau Durance...) et artificialisation croissante des sols (développement de nouvelles zones d'habitat, de zones d'activités commerciales ou industrielles...).
- Augmentation des besoins partiellement compensés par la réalisation d'économies d'eau (efficacité des réseaux, pratiques éco-responsables).
- Risque de dégradation de la qualité par intrusion saline.

11 - Objectifs à atteindre et problème à résoudre/SDAGE

État des Masses d'eau :

► Souterraine: FR-DO-104 :

- Bon état quantitatif et chimique à maintenir
- Le projet de SDAGE 2016-2021 l'identifie parmi les masses d'eau affleurantes nécessitant des actions de préservation du bon état quantitatif.
- Pas de captage prioritaire
- Zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable à définir

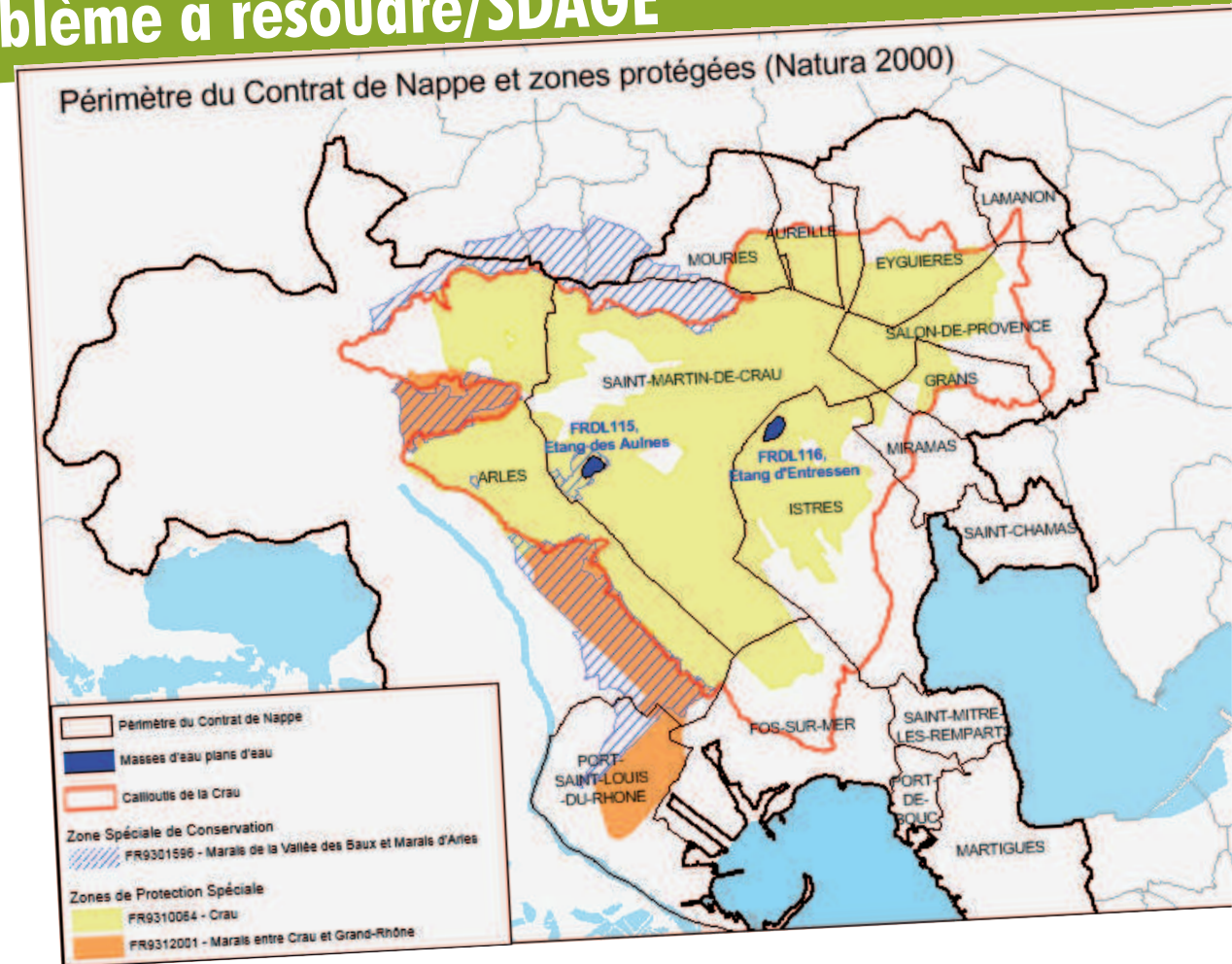
► Plan d'eau :

- Étang d'Entressen : Bon état chimique, mauvais état écologique/obj 2027 (matière organique et oxydable)
- Étang des Aulnes : Bon état chimique, état écologique non défini/obj 2021(nutriments)

► Non dégradation

► Substances dangereuses : non concerné

► Zones protégées : • Captages AEP • Natura 2000



12 - La STRATÉGIE et la préfiguration des actions Contrat de nappe

ENJEU : Eau & aménagement du territoire

A Enjeu : Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine pour le maintien des usages et des milieux humides

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

A1

Prendre en compte la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau

A2

limiter en amont les impacts des projets sur l'eau (aspects quantitatifs et qualitatifs)

A3

limiter l'artificialisation des sols

Les **ACTIONS** envisagées dans le Contrat

Action emblématique

A1-1
Réalisation d'une Etude Ressource Stratégique (ERS)
MO pressenti : SYMCRAU

A1-2 Mise en oeuvre du plan d'actions pour la préservation des zones stratégiques de la nappe.
MO pressenti = SYMCRAU

A2-1 Réalisation d'un guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau (et des milieux) dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.
MO pressenti = SYMCRAU

A3-1 Actualisation de la cartographie 2012 des surfaces ouvertes à l'urbanisation. MO pressenti = SYMCRAU
A3-2 Projet de recherche : Prédiction de l'impact du changement climatique et de l'étalement urbain sur les services écosystémiques. MO pressenti = INRA
A3-3 Compensation des impacts liés au contournement autoroutier d'Arles.
MO pressenti = Concessionnaire autoroutier /Chambre d'Agriculture.
A3-4 Compensation expérimentale d'un aménagement local (ZAC Péronne et village des Marques à Miramas).
MO pressenti = EPAD, McArthurGlenn
A3-5 Étude sur les réserves foncières potentiellement disponibles. MO pressenti = SAFER ?

A1-1 Réalisation d'une Étude Ressource Stratégique (ERS)



Description de l'action

- Identification et délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'AEP actuelle ou future
- Caractérisation de l'état actuel des ressources identifiées
- Estimation des pressions actuelles et futures
- Proposition des périmètres des zones à préserver
- Réflexion sur les dispositions et mesures de préservation à prendre sur les zones retenues, les actions prioritaires et les acteurs à mobiliser

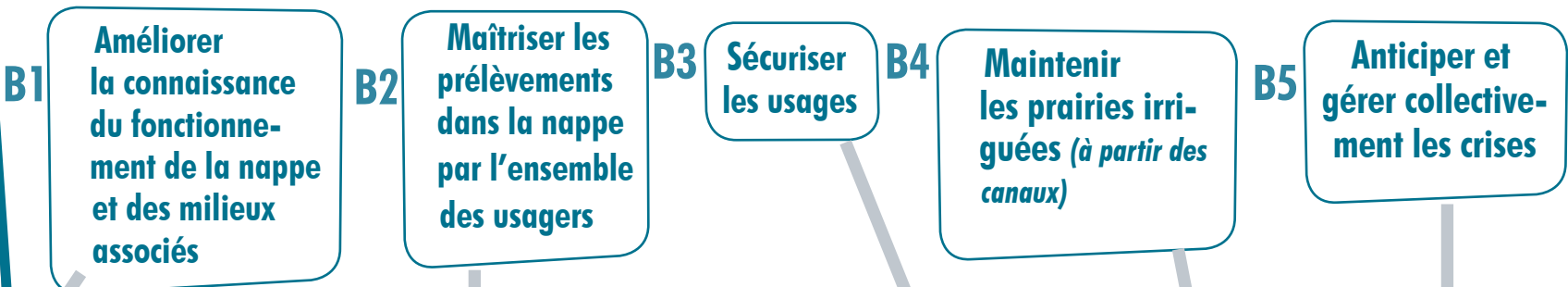
Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Partenaires pressentis : Agence de l'Eau, DDTM, communes et EPCI concernés

Année de réalisation : 2016

Montant estimatif (€ HT) : 90 000 € HT

B Enjeu :
Maintenir durablement l'équilibre quantitatif (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau au regard des usages socio-économiques et des milieux



Les **ACTIONS** envisagées dans le Contrat

Actions emblématiques

B2-1 Étude Volumes Prélevables *MO pressenti = SYMCRAU*

B2-10 Mise en place de "Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergie" (NCIS) sur le territoire Fos - Etang de Berre - Diagnostic d'économie circulaire des entreprises du secteur de Fos et travaux d'économies d'eau. *MO pressentis = CCI Marseille Provence / Environnement Industrie / Union des Industries Chimiques Méditerranée.*

B2-6 SDAEP (phase 1) et travaux sur les réseaux AEP (phase 2 - B2-7) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues. *Mo pressenti = CAPM.*

B2-2 Étude d'estimation des prélèvements agricoles dans la nappe de Crau. *Mo pressenti = Chambre d'Agriculture/ OUGC.*

B2-3 Cartographie du mode d'irrigation des prairies de Crau. *Mo pressenti = SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles).*

B2-4 Accompagnement technique et financier à la mise en place de compteurs sur les prélèvements agricoles. *Mo pressenti = Chambre d'Agriculture/ OUGC.*

B2-5 Réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). *Mo pressenti = GPMM*

B2-8 SDAEP et travaux sur les réseaux du SAN Ouest Provence *Mo pressenti : SAN*

B2-9 Étude de la faisabilité d'un réseau d'eau brute sur le territoire du SAN Ouest Provence à partir des canaux d'irrigation. *Mo pressenti = SAN*

B2-11 Mise en place de pratiques de gestion des espaces verts économes en eau. *Mo pressenti = collectivités situées sur l'emprise de la nappe*

B3-1 Maillage des réseaux AEP. *Mo pressenti = collectivités AEP sollicitant la nappe de Crau*

B5-1 Élaboration d'un dispositif de gestion de crise. *Mo pressenti = SYMCRAU*

B4-1 Étude de la pérennisation de la recharge de la nappe - étape 2 : étude sur la pérennité socioéconomique de la filière Foin de Crau. *Mo pressenti = Comité du Foin de Crau.*

B4-2 Étude de la pérennisation de la recharge de la nappe - étape 3 : étude sur la pérennité socioéconomique des structures d'irrigation. *Mo pressenti = SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles)*

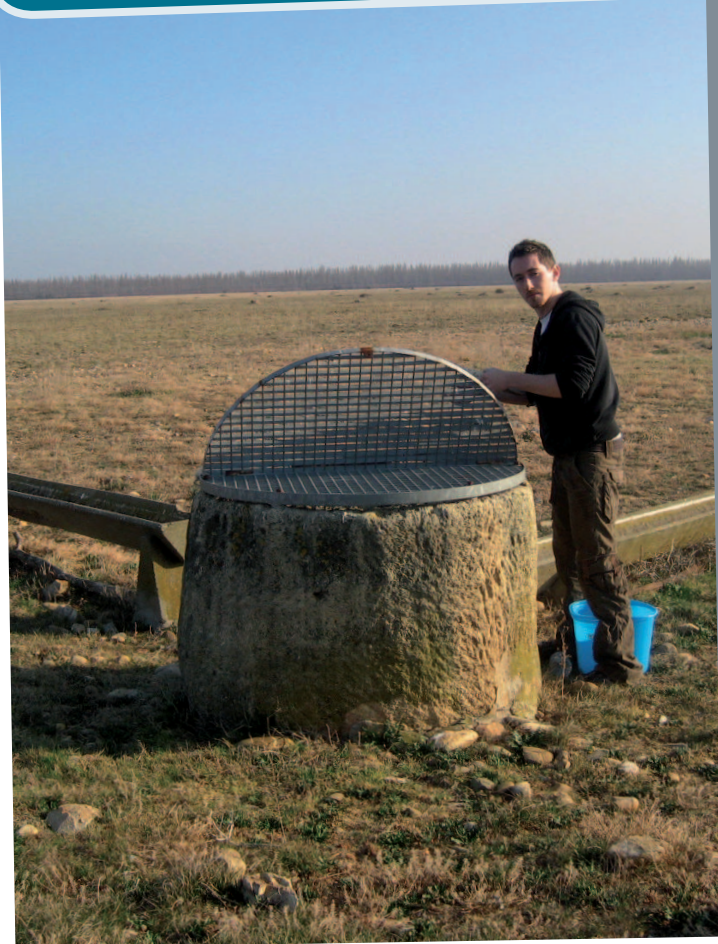
B1-1 Mise en place d'un modèle hydrogéologique de la nappe de la Crau. *Mo pressenti = SYMCRAU*

B1-2 Étude de la pérennisation de la recharge de la nappe - étape 1 : étude prospective globale. *Mo pressenti = SYMCRAU*

B1-3 Mise en place de bilans mensuels et annuels du fonctionnement des canaux et communication au SYMCRAU. *Mo pressenti = SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles)*

B1-4 Étude sur les exutoires naturels de la nappe (fonctionnement hydrogéologique, hydrologique et biologique. *Mo pressenti = SMGAS (Contrat de Canal Crau Sud Alpilles)*

B2-1 Étude Volumes Prélevables



Description de l'action

- Bilan et impact des prélèvements et analyse de leur évolution
- Quantification des ressources existantes
- Détermination des niveaux piézométriques de référence et des volumes prélevables
- Proposition de répartition des volumes entre les usages

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Partenaires pressentis : Chambre d'agriculture, Services de l'État, communes et EPCI concernés

Année de réalisation : 2015-2017

Montant estimatif (€ HT) : 30 000 € HT

SDAGE
"compatible"

B2-16
SDAEP (phase 1) et
travaux sur les réseaux
(phase 2) de la Cté d'Ag-
glomération du Pays
de Martigues (CAPM)

Description de l'action

- Un nouveau SDAEP va être lancé en 2016 (durée 2 ans). Le programme de travaux qui en découlera pourra être inscrit en phase 2.

Maître d'ouvrage pressenti : CAPM

Année de réalisation : 2016-2017 (phase 1)

Montant estimatif (€ HT) : 250 000 € HT

SDAGE
"compatible"

B2-16
Travaux de réhabilitation
des réseaux AEP de la
CAPM

Description de l'action

- Sans attendre le nouveau SDAEP, la collectivité réalise chaque année des travaux de renouvellement des réseaux (à hauteur de 1,5 million d'€ /an).

Maître d'ouvrage pressenti : CAPM

Année de réalisation : 2016-2017

Montant estimatif (€ HT) : 1 250 000 € HT

B2-10

Mise en place de "Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergie" (NCIS) sur le territoire Fos - Etang de Berre - Diagnostic d'économie circulaire des entreprises du secteur de Fos et travaux d'économies d'eau.

Description de l'action

La problématique «eau» sera intégrée au diagnostic de flux prévu début 2015 sur environ 100 entreprises ICPE du pourtour de l'Étang de Berre. Des coopérations favorisant les économies d'eau pourront être identifiées à cette occasion, voire pourraient faire l'objet de pilotes à accompagner dans le cadre du projet NCIS.

Maître d'ouvrage pressenti : CCI Marseille Provence / Environnement Industrie / Union des Industries Chimiques Méditerranée.

Partenaires pressentis : ADEME et Conseil Régional PACA dans le cadre du contrat de plan État Région 2014 - 2020

Année de réalisation : 2015-2017

Montant estimatif (€ HT) : 254 028 € HT

Enjeu : Maintenir une bonne qualité de la nappe pour la satisfaction des usages et des milieux humides

C1 Prévenir les pollutions diffuses

C2 Gérer les pollutions historiques et prévenir les pollutions accidentelle

C3 Assurer un bon état qualitatif des milieux alimentés par la nappe

C4 Contenir le biseau salé

Les **ACTIONS** envisagées dans le Contrat

C1-1 Etude d'évaluation des risques de contamination de la nappe de la Crau par les produits phytosanitaires. *Mo pressenti = SYMCRAU*

C1-2 Suivi de la qualité des eaux d'irrigation. *Mo pressenti = SYMCRAU / SMGAS (Contrat de canal Crau Sud Alpilles)*

C1-4 Recensement et définition des besoins en terme de création d'aires de lavage (individuelles et collectives) et de bornes de remplissage des pulvérisateurs. *Mo pressenti = Chbre d'Agric.*

C1-5 Étude socio-économique pour développer les cultures bio (priorité aux secteurs stratégiques). *Mo pressenti = Chambre d'agriculture/ Bio de Provence.*

C1-6 Evaluation des apports toxiques diffus des PME/ PMI sur la nappe de Crau. *Mo pressenti = CCI*

C1-7 Mise en oeuvre du programme de travaux défini dans le cadre de la mise en place de périmètres de protection du canal d'alimentation en eau potable de Martigues. *Mo pressenti = CAPM.*

C1-8 Contrôle et réhabilitation groupée des dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire du SAN Ouest Provence. *Mo pressenti = SAN / particuliers*

C1-9 Etude de définition des milieux récepteurs des effluents traités par la STEP d'Istres Rassuen, et d'acceptabilité de ces milieux. *Mo pressenti = SAN Ouest Provence / EPAD Ouest Provence*

C1-10 Mise en place de charte «zéro phyto» avec les exploitants des réseaux de transport et les collectivités volontaires. *Mo pressenti = Exploitants des réseaux de transport, Collectivités*

C1-11 Schéma Directeur Pluvial puis Travaux sur l'assainissement pluvial. *Mo pressenti = communes situées sur l'emprise de la nappe*

C1-3 Accompagnement des agriculteurs pour optimiser les pratiques phytosanitaires et étude des cahiers d'enregistrement. *Mo pressenti = Chambre d'agriculture*

C2-1 Mise en place d'un protocole de gestion de crise «pollution»onibles. *Mo pressenti = SYMCRAU.*

C2-2 Suivi de la dépollution des sites pollués en Crau (SPSE, CSD La crau, SIMT,...) *Mo pressenti = SYMCRAU.*

C2-3 Optimisation de la gestion des pollutions industrielles : Mise en place d'une convention cadre entre SPSE et la Réserve naturelle des Coussouls. *Mo pressenti = SPSE.*

C2-4 Extension du dispositif d'intervention à d'autres industriels. *Mo pressenti = Environnement Industrie*

Action emblématique

C3-1 Etude diagnostic des étangs d'Entressen et de l'Olivier et mise en place d'un plan de gestion
MO pressenti: SAN Ouest Provence/ville d'Istres

C3-2 Mise en place d'un suivi écologique des milieux (laurons).
Mo pressenti = PNR Camargue? Marais du Vigueirat ? ...

Action emblématique

C4-2 **MONitoring de la SALinité de l'aquifère de la Crau (MOSAIC) :**
- Compréhension du système et des processus de salinisation,
- Mise en place d'un réseau de suivi patrimonial de la salinité,
- Définition de mesures de gestion du biseau salé.
MO pressenti : SYMCRAU

C4-1 Gestion Active et Maîtrisée du Barrage Anti-Sel (GAMBAS) : mise en place d'une gestion dynamique du barrage anti-sel
Mo pressenti = GPMM

C1-3

Accompagnement des agriculteurs pour optimiser les pratiques phytosanitaires et étude des cahiers d'enregistrement



Description de l'action

- Accompagnement des agriculteurs (10 / an pendant 3 ans) : diagnostic et proposition de plan d'actions.
- En fonction des résultats de l'action C-1-1 (évaluation des risques de contamination de la nappe par les produits phytosanitaires), étude (ciblée dans les secteurs stratégiques) des cahiers d'enregistrement des produits phytosanitaires des agriculteurs et analysera le profil toxicologique des produits (profil environnemental et santé humaine).

Maître d'ouvrage pressenti : Chambre d'agriculture 13

Partenaires pressentis : CETA, GRCETA Basse Durance station expérimentale de la Pugère et Comité du Foin de Crau

Année de réalisation : 2016-2018

Montant estimatif (€ HT) : 59 000 € HT

C3-1

Etude diagnostic des étangs d'Entressen et de l'Olivier et mise en place d'un plan de gestion



Description de l'action

- Réalisation d'une étude diagnostic approfondie de l'état des étangs pour bien comprendre leur fonctionnement hydraulique et hydrogéologique et enfin établir un plan de gestion.

Maître d'ouvrage pressenti : SAN Ouest provence/ville d'Istres

Partenaires pressentis : SYMCRAU, ville d'Istres

Année de réalisation : A partir de 2016 ?

Montant estimatif (€ HT) : ? € HT

C4-2

MOntoring de la SALinité de l'aquifère de la Crau (MOSAIC) :

- Compréhension du système et des processus de salinisation,
- Mise en place d'un réseau de suivi patrimonial de la salinité,
- Définition de mesures de gestion du biseau salé.

Description de l'action

Étude pour :

- Mettre en place un réseau pérenne d'observation de l'interface eau douce/eau salée sur l'ensemble de la Basse-Crau
- Définir l'origine de la salinité des eaux souterraines
 - En déduire un modèle conceptuel décrivant le déterminisme d'évolution du biseau salé en Basse-Crau,
 - Proposer des règles de gestion sur les eaux superficielles et eaux souterraines à l'échelle de la Basse-Crau.

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Partenaires pressentis : SYMCRAU, ville d'Istres

Année de réalisation : 2016-2017

Montant estimatif (€ HT) : 125 000 € HT

GOUVERNANCE

D Enjeu : Asseoir une gouvernance opérationnelle de l'eau sur le territoire de la Crau : solidarité, gestion concertée et anticipation

Les **OBJECTIFS** souhaités par les acteurs de la nappe

D1 Renforcer le rôle de la structure porteuse (le SYMCRAU) et assurer l'animation et de suivi du Contrat de nappe

D2 Travailler de manière concertée et assurer une prise de décision collégiale dans le Contrat

D3 Défendre l'agro-écosystème craven

D4 Anticiper et gérer collectivement les crises quantitatives et qualitatives

Les **ACTIONS** envisagées dans le Contrat

D1-1 Animation du Contrat et pérennisation des moyens du syndicat.
D1-2 Appui du SYMCRAU dans la prise en compte de l'eau et des milieux en matière d'aménagement du territoire.
D1-3 Création d'une Maison de l'Eau
D1-4 Réalisation du bilan à mi-parcours du Contrat.
D1-5 Réalisation du bilan final du contrat

Mo pressenti pour toutes ces actions = SYMCRAU

Action emblématique

D2-1 Définition d'un schéma de gouvernance et animation d'instances de concertation ad hoc.
Mo pressenti = SYMCRAU

D2-2 Articulation du Contrat avec les démarches existantes (Contrats de canaux, SCOT, N2000...)
Mo pressenti = SYMCRAU

D3-1 Participation active du SYMCRAU auprès des instances duranciennes : rôle de lobby pour l'accès à l'eau, porte parole des collectivités.

D3-2 Lobbying auprès des instances de bassins, des instances nationales et européennes pour défendre la technique d'irrigation gravitaire et la culture du foin de Crau
Mo pressenti pour toutes ces actions = SYMCRAU

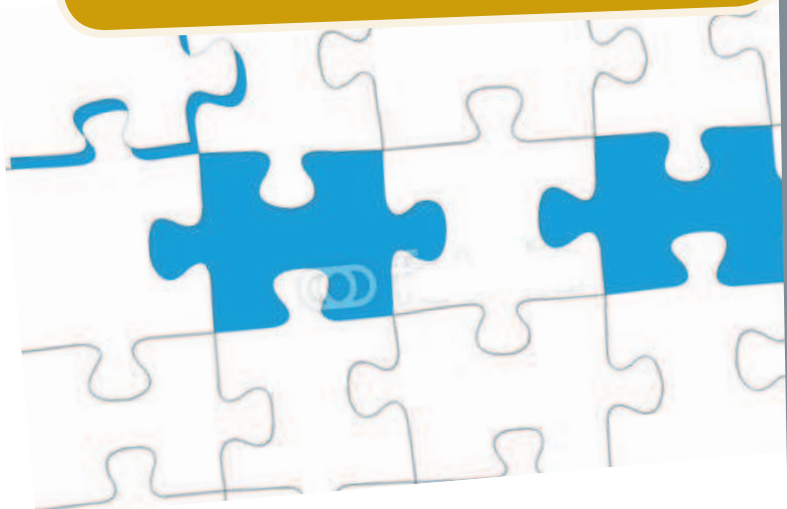
Action emblématique

D4-1 Élaboration d'un protocole de gestion de crise : organisation d'une cellule de crise

Mo pressenti = SYMCRAU

D2-1

Définition d'un schéma de gouvernance et animation d'instances de concertation ad hoc



Description de l'action

- Définir un schéma de gouvernance et d'intervention à partager avec l'ensemble des acteurs pour clarifier le "qui fait quoi" dans la gestion de l'eau en Crau et des milieux.
- Créer, consolider ou dynamiser des instances nécessaires à la concertation et le « travailler ensemble » (Conseils de l'eau avec les citoyens, réseau avec les services urbanisme des collectivités, groupe de travail avec les services des collectivités pour coordonner et mutualiser la déclaration des forages domestiques,...)

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Partenaires pressentis : Acteurs locaux

Année de réalisation : 2016-2021

Montant estimatif (€ HT) : 10 000 € HT

SDAGE
"compatible"

D4-1

Élaboration d'un protocole
de gestion de crise : organi-
sation d'une cellule de crise

Description de l'action

- Organisation de la cellule de crise du plan de gestion

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Année de réalisation : 2016 ou 2017

Montant estimatif (€ HT) : 0 € HT

E Enjeu : Cultiver et ancrer l'identité de la Crau

E1 Centraliser et diffuser les connaissances sur la nappe. Sensibiliser, former et informer aux spécificités du territoire et de la nappe

E2 Développer une culture citoyenne de l'eau sur la nappe de Crau

E3 Valoriser les richesses écologiques, paysagères et culturelles qui fondent l'identité de la Crau

Les ACTIONS envisagées dans le Contrat

Actions emblématiques

E1-2 Définition d'une stratégie de communication et d'éducation et création d'outils adaptés
Mo pressenti = SYMCRAU

E1-6 Mise en place d'un suivi citoyen du niveau de la nappe. *Mo pressenti = SYMCRAU / Institut Ecocitoyen*

E1-1 Faire vivre l'observatoire de la nappe de Crau
Mo pressenti = SYMCRAU.

E1-3 Renforcement des programmes pédagogiques sur l'eau et la nappe auprès des enfants et adolescents (écoles, centres de loisirs, collèges, lycées...). *Mo pressenti = SYMCRAU.*

E1-4 Mise en place des premiers outils de communication en direction de tous les publics (habitants, acteurs économiques, élus...). *Mo pressenti = SYMCRAU.*

E1-5 Création d'un poste de chargé de communication / animation pédagogique. *Mo pressenti = SYMCRAU.*

E1-7 Sensibilisation à l'agroécosystème craven et ses particularités (eau brute de Durance, canaux et irrigation alimentant la nappe, pastoralisme...). *Mo pressenti = SYMCRAU / SMGAS*

E1-8 Organisation d'un cycle de manifestations pour les 10 ans SYMCRAU afin de sensibiliser à la préservation de la nappe.
Mo pressenti = SYMCRAU.

Action emblématique

E2-2 Sensibilisation à la déclaration des forages domestiques
Mo pressenti = SYMCRAU

E2-1 Sensibilisation aux économies d'eau.
Mo pressenti = SYMCRAU.

E2-3 Sensibilisation à la déclaration des forages agricoles.
Mo pressenti = Chambre d'Agriculture (OUGC)

E2-4 Sensibilisation à la réduction de l'usage des phytosanitaires (collectivités, habitants, gestionnaires d'infrastructures, agriculteurs...).
Mo pressenti = SYMCRAU.

E2-5 Diagnostics communaux de l'utilisation de l'eau et orientation vers des pratiques économes.
Mo pressenti = PNR Alpilles

E2-6 Diagnostics de l'utilisation de l'eau par les hébergeurs touristiques et orientation vers des pratiques économes. *Mo pressenti = PNR Alpilles*

E2-7 Réflexion sur le coût de l'eau
Mo pressenti = SYMCRAU.

E3-1 Création d'un sentier d'interprétation au Domaine du Merle
Mo pressenti = Domaine du Marle

E3-2 Maillage (et mutualisation) des opérations, sites et équipement de valorisation du patrimoine de la Crau
Mo pressenti = SYMCRAU.

E1-2

Définition d'une stratégie de communication et d'éducation et création d'outils adaptés



Description de l'action

- Diagnostic de l'existant et des besoins : diagnostic des outils d'information et communication existants (forces et faiblesses) + diagnostic sociologique pour mesurer les perceptions locales sur la nappe de Crau,
- Proposition d'un plan de communication (outils pour répondre à la stratégie de communication)
- Mise en place des actions de communication à porter par différents maîtres d'ouvrage.

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU

Année de réalisation : 2016

Montant estimatif (€ HT) : 17 000 € HT

E1-6

Mise en place d'un suivi citoyen du niveau de la nappe



Description de l'action

- Tout habitant du territoire ayant un puits pourra être volontaire pour intégrer le réseau et réaliser des mesures de niveau d'eau dans son puits à un pas de temps défini et après une courte formation.
- Phase 1: déploiement sur le secteur du SAN dans le cadre du réseau VOCE avec l'Institut Ecocitoyen
- Phase 2 : déploiement au reste du territoire Outil de mesure à créer éventuellement avec un lycée pro du territoire sur le principe du flotteur relié à un décimètre.

Maître d'ouvrage pressenti : SYMCRAU / Institut Ecocitoyen

Année de réalisation : ?

Montant estimatif (€ HT) : 8 000 € HT

Les actions encore à affiner

- ▶ **La lutte contre les fuites sur les réseaux d'EP (Schéma et travaux)**
- ▶ **Travaux de sécurisation des captages AEP**
- ▶ **Schémas directeurs pluviaux**
- ▶ **Agenda 21, programme Zéro phyto, plan vert...**
- ▶ **Suivi écologique et hydraulique des milieux humides**
- ▶ **etc ...**

13 - Exemple de fiche action

Eau & aménagement du territoire

Action A1-1

Réalisation d'une Etude Ressource Stratégique (ERS)

Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine pour la maintien des usages et des milieux humides

Objectif A1 - Prendre en compte la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau

Masse d'eau concernée : Cailloutis de la Crau (FRDG104)

Lien PDM : RES0101 – Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource

Montant prévisionnel de l'action : Phase 1 – 90 000 € HT Phase 2 – 0 € HT

- **Maître d'ouvrage :** SYMCRAU
- **Secteur concerné :** Toute la nappe
- **Priorité :** 1
- **Contexte :** Le SDAGE identifie la nappe de Crau comme masse d'eau souterraine dans laquelle doivent être identifiées les zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable. La notion de ressource stratégique (ou majeure) désigne ainsi des ressources de qualité chimique conforme, importantes en quantité, bien localisées par rapport aux zones de consommation, accessibles et exploitables à des coûts acceptables. L'identification de ces zones stratégiques est faite au moyen d'études dites " Ressource Stratégique".

1^{ère} phase du Contrat

■ Description technique :

L'étude ressource stratégique est une étude locale qui vise, dans un premier temps, l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future, et dans un second temps, caractériser les zones identifiées et déterminer les outils et acteurs à mobiliser pour préserver ces ressources. Elle comprend ainsi :

- l'identification des ressources à préserver,
- la caractérisation de l'état actuel des ressources identifiées,
- l'estimation des pressions actuelles et futures,
- la proposition des paramètres des zones à préserver,
- une réflexion sur les dispositions et mesures de préservation à prendre sur les zones retenues, les actions prioritaires et les acteurs à mobiliser.

■ Condition d'exécution :

Etude pilotée et réalisée par le chargé de mission modélisation avec l'assistance d'un bureau d'études.

■ Échéancier prévisionnel :

Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Etude ressource stratégique	90 000 €	€	€	€	€	€

■ Plan de financement :

Action	Maître d'ouvrage	UE	Agence de l'eau	Région PACA	CG13	Autres
Taux de financement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL € HT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Remarque : Les demandes de subventions seront faites en TTC

■ Partenaires techniques :

AE, DDTM, collectivités

■ Suivi / évaluation de l'action

2^{ème} phase du Contrat

■ Description technique :

Pas de deuxième phase

■ Echéancier et montants prévisionnels :

Action	Montant TTC	Echéance
	0	

14 - Contribution du contrat à la mise en œuvre du PDM du SDAGE

Pressions à traiter	Code mesure	Intitulé de la mesure	Actions du Contrat de Nappe
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation des apports toxiques diffus des PME/PMI sur la nappe de Crau (C1) ➤ Optimisation de la gestion des pollutions industrielles : Mise en place d'une convention cadre entre SPSE et la Réserve naturelle des Coussouls en vue de l'obtention d'un arrêté préfectoral d'intervention rapide (C2) ➤ Etude pour l'extension du dispositif à d'autres industriels (phase 1) + Travaux et investissements pour réduire les temps d'intervention en cas de pollution accidentelle (phase 2) (C2)
Pollution diffuse par les pesticides	GOU0101	Réaliser une étude transversale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude d'évaluation des risques de contamination de la nappe de la Crau par les produits phytosanitaires (C1)
Prélèvements	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Animation du Contrat et pérennisation des moyens du syndicat (D1)
	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SDAEP de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues (B1) ➤ SDAEP SAN Ouest Provence (B1) ➤ Etude ressource majeure
	RES0501	Mettre en place un dispositif de réalimentation de la nappe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de pérennisation de la recharge de la nappe (B3 et B4)
	RES0802	Améliorer la qualité d'un ouvrage de captage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination, / mutualisation pour améliorer la déclaration des forages domestiques (mise en place d'un groupe de travail) (C1 et D) ➤ Sensibilisation à la déclaration des forages domestiques (formation des foreurs) (E2) ➤ Sensibilisation à la déclaration des forages agricoles (E2) ➤ Mise aux normes des forages domestiques (réalisation de travaux de réhabilitation en phase 2) (C1)
Prélèvements/Intrusion salée	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude Volumes Prélevables (B1) ➤ Élaboration d'un protocole de gestion de crise entre les différents préleveurs (protocole de répartition entre les usages, priorisation des usages...): organisation d'une cellule de crise (D4)
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Pas d'action envisagée

Le Contrat contribue à la mise en œuvre du PDM (Programme de Mesures) du SDAGE.

15 - Animation et mise en oeuvre du Contrat : le SYMCRAU

► Le SYMCRAU, gestionnaire de la nappe de Crau

Le SYMCRAU, syndicat mixte ouvert a été **créé en 2006** par arrêté préfectoral. Au départ Syndicat mixte d'étude, il est devenu en **2011** syndicat de gestion de la nappe.

► Composition

SYMCRAU

Voix décisionnelles

Collectivités territoriales de la Crau



Autres :



Voix consultatives



Actions conduites par le SYMCRAU :



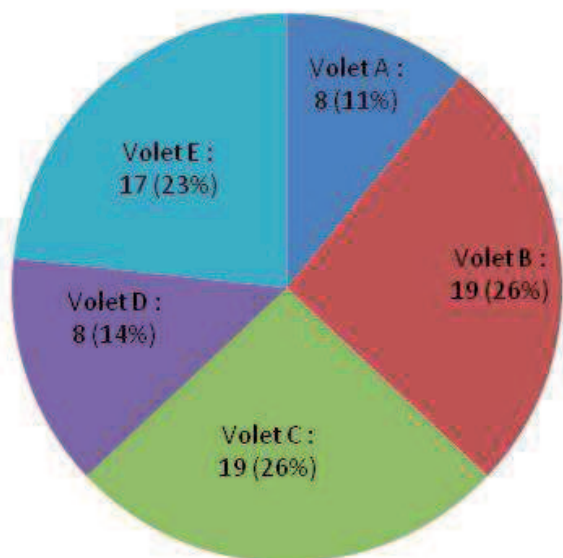
L'équipe du SYMCRAU se compose de 4 agents :

- une directrice en charge du contrat de nappe (hydrogéologue)
- un chargé d'étude sur la modélisation de la nappe (hydrogéologue)
- un technicien chargé de l'observatoire de la nappe (hydrogéologue)
- un assistante administrative et financière.

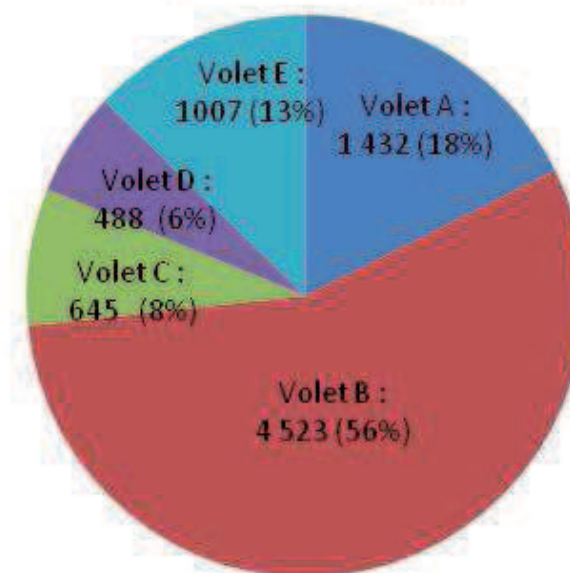
16 - Pré-chiffrage global du Contrat de nappe

- ▶ **73 actions** dont 37 portées par le SYMCRAU et 36 par d'autres maîtres d'ouvrage
- ▶ Coût global estimé au stade AVP : **8.1 millions d'€** (dont 10% sont affichés en phase 2)
- ▶ Notons que certaines **actions de travaux** représentent des montants très élevés (notamment dans le volet B : travaux sur les réseaux, etc.) : **4 actions représentent 4,5 M€** soit près de **60% du montant total du Contrat**

Répartition par volet des 73 actions envisagées
(en nombre d'actions)



Répartition par volet du montant total estimé
(en milliers d'€)



► Maîtrise d'ouvrage SYMCRAU

- Études globale d'amélioration de la connaissance (nappe, prélèvements,...), Animation, sensibilisation, gouvernance à l'échelle de la nappe.
- Portage de **37 actions** sur les 73 envisagées dans le contrat soit **50 % environ**
- Chiffrage estimatif des actions portées par le SYMCRAU : **2,3M€** dont *1,4* représentent les moyens humains techniques du Syndicat sur les 6 années du contrat (*1,1* pour la pérennisation des postes existants et *0,3* la création d'un nouveau poste sur la Communication et les animations pédagogiques).
- Le **nombre d'actions portées par le SYMCRAU** est relativement **bien réparti entre les 5 volets** avec une égale répartition entre les volets quantité, qualité et communication.
- Le **nombre d'actions sous maîtrise d'ouvrage SYMCRAU ne devrait pas beaucoup évoluer** : les projets sont assez bien connus alors que ceux portés par d'autres structures sont successibles d'augmenter la phase d'élaboration du contrat

► **Autres maîtres d'ouvrage pressentis**

- des **communes** et des établissements publics de coopération intercommunale (**EPCI**),
- des **chambres consulaires** : Chambre d'Agriculture 13/OUGC, Chambre de Commerce et d'Industrie,
- des **acteurs agricoles** : SMGAS porteur du Contrat de Canal Crau Sud Alpilles, le Comité du Foin de Crau,...
- le **Grand Port Maritime de Marseille**,
- des **acteurs industriels** tels que l'Association Environnement Industrie et la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE),
- les **Parcs Naturels Régionaux** (Alpilles et Camargue),
- des **acteurs de la protection de l'environnement** (CEN PACA/Réserve Nationale des Coussouls, Marais du Vigueirat) et de **l'éducation à l'environnement** (CPIE du Pays d'Arles)
- des **organismes de recherche** tels que Montpellier Supagro (Domaine du Merle) ou l'INRA.

► Suivi et évaluation du programme d'actions

► **Le comité de nappe de la Crau**

► **Le tableau de bord technique et financier** : *le tableau est constitué d'éléments déjà disponibles pour chaque action. Il sera complété lors de la précision du programme d'actions (notamment avec les participations financières). Il servira ensuite au suivi technique et financier de la mise en œuvre des actions.*

► **Les indicateurs** : *seront définis pour chaque action lors de l'affinage du programme d'actions.*

► **Les bilans** : *un bilan à mi-parcours et un bilan final ; le Contrat de nappe étant conçu en deux phases.*

16 - Perspectives

► Prochaines étapes:

■ Printemps 2015 :

- Ateliers de concertation sur le programme d'actions
- Présentation de l'AVP dans les communes
- Echanges avec les différents maîtres d'ouvrages
- Négociation financière entre partenaires financiers et maîtres d'ouvrage.

■ 12 juin 2015: Examen de l'AVP en Comité de Bassin

■ Automne 2015 :

- Validation du Contrat par le Comité de nappe
- Agrément définitif donné par l'Agence de l'eau (passage en commission des aides)

■ 1^{er} semestre 2016 :

- Signature officielle du Contrat de nappe
- Mise en oeuvre du contrat de 2016 à 2021

Animateur du Contrat de nappe :



Syndicat Mixte de gestion de la nappe de la Crau

20 Cité des Entreprises - ZI du Tubé Sud

13800 Istres

Tel : 04.42.56.64.86

Email : contact@symcrau.com

Site internet : www.symcrau.com

Partenaires techniques et financiers du Contrat de nappe :



Accompagnement dans la construction du Contrat de nappe :

